



Lieu d'implantation des postes de Titulaires de Secteur

Mars 2018

Ces postes d'adjoints (maternelles ou élémentaires) sont implantés dans un secteur géographique. Un poste de TRS est composé de services fractionnés (compléments de décharges et compléments de temps partiels). La répartition du service est faite par l'IEN courant juin, **elle peut changer chaque année.**

Les postes de TRS sont rattachés à une école du secteur mais les collègues nommés dessus peuvent être amenés à travailler dans tout le secteur voire au-delà en fonction des compléments à effectuer ([voir carte des secteurs](#)).

Comment postuler ?

Pour postuler sur les trois postes de TS du secteur 7 par exemple, il faut rechercher l'école élémentaire des Vans et entrer le code correspondant à TRS (n°403 sur la liste des postes 2017).

Nom du secteur	Ecole à rechercher	Code à entrer <i>(sur la liste des postes 2017)</i>	Nombre de postes de TRS
SECTEUR 1	ANNONAY EEPU Van Gogh	405	13
SECTEUR 2	AUBENAS EEPU Beausoleil	407	6
SECTEUR 3	VIVIERS EEPU la Roubine	402	19
SECTEUR 4	MONTPEZAT EEPU	399	1
SECTEUR 5	LE CHEYLARD EEPU	400	1
SECTEUR 6	JOYEUSE EEPU	406	6
SECTEUR 7	LES VANS EEPU	403	3
SECTEUR 8	LAMASTRE EEPU	397	1
SECTEUR 9	PRIVAS EEPU René Cassin	398	7
SECTEUR 10	TOURNON EEPU Vincent d'I.	401	5
SECTEUR 11	ST PERAY EEPU Quai	404	14
		TOTAL	76